

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VIENNE - 3802 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 04/08/2025 - B2025/009278 - 2019 B 00921 - 852 077 742 - A L'INUSABLE

A L'INUSABLE

Numéro SIRET : 85207774200017
Code APE : 4779Z

RN7 PLATEAU DE LOUZE
38550 LE PEAGE-DE-ROUSSILLON

COMPTES ANNUELS

du 01/10/2023 au 30/09/2024

Conforme Original
SARL A L'INUSABLE
LA P'TITE PUCE
Emme PROUST
RN7 Plateau de Louze
38550 LE PEAGE DE ROUSSILLON
04 74 29 74 79
SIRET 85207774200017
Président de la société

Sommaire

Attestation de Présentation	2
Bilan	4
<i>ACTIF</i>	4
<i>Actif immobilisé</i>	4
<i>Actif circulant</i>	4
<i>PASSIF</i>	5
<i>Capitaux Propres</i>	5
<i>Provisions pour risques et charges</i>	5
<i>Emprunts et dettes</i>	5
Compte de résultat	7
Bilan détaillé	10
<i>ACTIF</i>	10
<i>Actif immobilisé</i>	10
<i>Actif circulant</i>	10
<i>PASSIF</i>	11
<i>Capitaux Propres</i>	11
<i>Provisions pour risques et charges</i>	11
<i>Emprunts et dettes</i>	11
Compte de résultat détaillé	14
Liasse 24 IS RS	17
Annexes 24	32

A L'INUSABLE

Attestation de présentation

Attestation de Présentation

ATTESTATION

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise A L'INUSABLE pour l'exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 40 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	229 541,89 Euros
chiffre d'affaires	333 219,92 Euros
résultat net comptable	15 221,87 Euros

Fait à LYON
Le 15/01/2025

Signature de l'Expert Comptable

Cabinet EDIGEST CONSEILS

A L'INUSABLE

Bilan

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2024 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2023 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement	19 640	10 769	8 871	10 885	- 2 014
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	7 940	4 254	3 686	4 480	- 794
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	140 065	64 305	75 760	90 413	- 14 653
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	255		255	255	
TOTAL (I)	167 900	79 327	88 573	106 034	- 17 461
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services	114 082		114 082	114 082	
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				5 273	- 5 273
. Personnel	3 214		3 214	3 214	
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 609		3 609	3 218	391
. Autres	11 605		11 605	10 784	821
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	1 360		1 360		1 360
Disponibilités	647		647	5 154	- 4 507
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	6 452		6 452		6 452
TOTAL (II)	140 969		140 969	141 725	- 756
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	308 869	79 327	229 542	247 759	- 18 217

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2024 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2023 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	10 000	10 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	1 000	1 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	31 216	13 211	18 005
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	15 222	18 004	- 2 782
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	57 437	42 216	15 221
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	45 164	74 752	- 29 588
. Découverts, concours bancaires	464		464
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	57	4 619	- 4 562
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 743	24 487	- 9 744
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	3 104	4 059	- 955
. Organismes sociaux	12 603	11 988	615
. Etat, impôts sur les bénéfices	5 453	2 541	2 912
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	7 511	8 202	- 691
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	46	27	19
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	82 959	74 869	8 090
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	172 104	205 543	- 33 439
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	229 542	247 759	- 18 217

A L'INUSABLE

Bilan détaillé

Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2024 (12 mois)			Exercice précédent 30/09/2023 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Frais d'établissement	19 640	10 769	8 871	10 885	- 2 014
201200 Frais de premier établissement	2 500		2 500	2 500	
201220 Frais de publicité	17 140		17 140	17 140	
280100 Frais d'établissement		2 476	-2 476	-2 176	- 300
280122 Amorts frais publicité		8 293	-8 293	-6 579	- 1 714
Concessions, brevets, droits similaires	7 940	4 254	3 686	4 480	- 794
205000 Logiciels	7 940		7 940	7 940	
280500 Concessions et droits similaires		4 254	-4 254	-3 460	- 794
Autres immobilisations corporelles	140 065	64 305	75 760	90 413	- 14 653
218100 Install. gene. agenc. amenag. div.	133 410		133 410	133 410	
218200 Matériel de transport	5 000		5 000	5 000	
218300 Matériel de bureau et informatique	1 655		1 655	1 655	
281810 Amorts inst gene agenc		59 650	-59 650	-46 309	- 13 341
281820 Dot.matriel transport		3 000	-3 000	-2 000	- 1 000
281830 Amorts mat bureau et infor		1 655	-1 655	-1 343	- 312
Autres immobilisations financières	255		255	255	
275000 Depots et cautionnements verses	255		255	255	
TOTAL (I)	167 900	79 327	88 573	106 034	- 17 461
Actif circulant					
En-cours de production de services	114 082		114 082	114 082	
345100 Prestation de services s1	114 082		114 082	114 082	
Fournisseurs débiteurs				5 273	- 5 273
401000 Fournisseurs divers				5 273	- 5 273
Personnel	3 214		3 214	3 214	
428700 Produits a recevoir	3 214		3 214	3 214	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 609		3 609	3 218	391
445660 TVA Déductible	3 505		3 505	991	2 514
445867 TVA sur fnp	104		104	2 227	- 2 123
Autres	11 605		11 605	10 784	821
467010 Compte débiteurs divers	74		74	74	
467400 Prélèvt à affecter	10 710		10 710	10 710	
467800 Autres mvts débiteurs	821		821		821
Valeurs mobilières de placement	1 360		1 360		1 360
503800 Placements trésor. garantie	1 360		1 360		1 360
Disponibilités	647		647	5 154	- 4 507
512000 Crédit Mutuel				297	- 297
512110 Caisse d'épargne				3 780	- 3 780
531000 Caisse Espèce	130		130	100	30
531200 Caisse Chèques	444		444	880	- 436
531210 Remise ticket cadeau	73		73	97	- 24
Charges constatées d'avance	6 452		6 452		6 452
486000 Charges constatées d'avance	6 452		6 452		6 452
TOTAL (II)	140 969		140 969	141 725	- 756
TOTAL ACTIF (0 à V)	308 869	79 327	229 542	247 759	- 18 217

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2024 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2023 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	10 000	10 000	
101000 Capital	10 000	10 000	
Réserve légale	1 000	1 000	
106110 Reserve legale proprement dite	1 000	1 000	
Autres réserves	31 216	13 211	18 005
106800 Autres reserves	31 216	13 211	18 005
Résultat de l'exercice	15 222	18 004	- 2 782
TOTAL (I)	57 437	42 216	15 221
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
. Emprunts	45 164	74 752	- 29 588
164000 Prêt CM n° 0731320696002	5 136	15 316	- 10 180
164100 Pret CE n° 5809111	16 419	22 072	- 5 653
164200 Pret CE n° 5975720	6 947	10 697	- 3 750
164300 Pret CE n° 5912836	9 608	15 619	- 6 011
164400 Pret CM n° 0731320696005	7 055	11 048	- 3 993
. Découverts, concours bancaires	464		464
512000 Crédit Mutuel	354		354
512110 Caisse d'épargne	110		110
Associés	57	4 619	- 4 562
455100 Compte courant Mme PROUST	57	4 619	- 4 562
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 743	24 487	- 9 744
401000 Fournisseurs divers	14 383	10 193	4 190
408100 Fournisseurs FNP	360	14 295	- 13 935
. Personnel	3 104	4 059	- 955
421000 Personnel : rémunérations dues	1 881	2 547	- 666
428200 Dettes provisio. pour congés payés	1 223	1 512	- 289
. Organismes sociaux	12 603	11 988	615
431000 Urssaf	735	512	223
437300 Retraites	71	105	- 34
437400 Prévoyance - mutuelle	871	805	66
438200 Charges sociales sur congés payés	50	163	- 113
438601 Charges sociales Mme proust	10 876	10 403	473
. Etat, impôts sur les bénéfices	5 453	2 541	2 912
444000 Etat impôt sur les bénéfices	5 453	2 541	2 912
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	7 511	8 202	- 691
445510 Tva à décaisser	851	1 090	- 239
445716 TVA collectée 10 %	11		11
445717 TVA collectée 20 %	1 037		1 037
445800 Tva à régulariser	5 612	7 112	- 1 500
. Autres impôts, taxes et assimilés	46	27	19
448600 Autres charges à payer	46	27	19
Autres dettes	82 959	74 869	8 090
467000 Rétrocession Clients	61 185	53 095	8 090
467300 Pierre Koehl	21 773	21 773	

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2024 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2023 (12 mois)	Variation
TOTAL (IV)	172 104	205 543	- 33 439
TOTAL PASSIF (I à V)	229 542	247 759	- 18 217

A L'INUSABLE

Liasse 24 IS RS

Liasse 24 IS RS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise
 A L'INUSABLE
 Néant

Adresse de l'entreprise
 RN7 PLATEAU DE LOUZE 38550 LE PEAGE-DE-ROUSSILLON

SIRET
 85207774200017

Durée de l'exercice en nombre de mois
 12
 Durée de l'exercice précédent
 12

				Exercice N clos le	
				13/09/2024	
ACTIF		Brut	Amortissements-Provisions	Net	
		1	2	3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012	
	Fonds commercial * Autres *	014	27 580	016	15 022
	Immobilisations corporelles *	028	140 065	030	64 305
	Immobilisations financières * (1)	040	255	042	255
	Total I (5)	044	167 900	048	79 327
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	114 082	052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	072	18 428	074	
	Valeurs mobilières de placement	080	1 360	082	
	Disponibilités	084	647	086	
	Charges constatées d'avance *	092	6 452	094	
	Total II	096	140 969	098	
Total général (I + II)		110	308 869	112	229 542
PASSIF				Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	10 000
	Écarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	1 000
	Réserves réglementées *			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			132	31 216
	Report à nouveau			134	
	Résultat de l'exercice			136	15 222
	Subventions d'investissement			137	
	Provisions réglementées			140	
	Total I			142	57 437
Provisions pour risques et charges				Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	45 629
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	14 743
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)			172	29 717
	Comptes courants d'associés			173	57
	Autres dettes			175	92 953
	Produits constatés d'avance			174	
	Total III			178	172 104
Total général (I + II + III)				182	229 542
REMARQUES	1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	181		4) Dont dettes à plus d'un an	185
	2) Dont créances à plus d'un an	187		5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	192
	3) Dont compte courant d'associés débiteurs	188		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	194

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la note n° 2033-A-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2024 - Etat préparatoire

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A L'INUSABLE

Neant ☐

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reevaluation légale *
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	27 580	412		414		416	27 580	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450	133 410	452		454		456	133 410	
	Matériel de transport	460	5 000	462		464		466	5 000	
	Autres immobilisations corporelles	470	1 655	472		474		476	1 655	
Immobilisations financières		480	255	482		484		486	255	
TOTAL		490	167 900	492		494		496	167 900	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		498		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	12 214	502	2 808	504		506	15 022
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	46 309	542	13 341	544		546	59 650
	Matériel de transport	550	2 000	552	1 000	554		556	3 000
	Autres immobilisations corporelles	560	1 343	562	312	564		566	1 655
TOTAL		570	61 866	572	17 461	574		576	79 327

III

PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobili- taxis	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % **	15 % ou 12,8 % **	0 % **
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	587	588	
	Plus ou moins-values fiscales		579	Revalorisation	589	590	591	
TOTAL					592	593	594	

Sédat Expert-comptables Janvier 2024 : état préparatoire.

* De l'expéditeur, l'intermédiaire ou le tiers, sont franchies dans la limite de 155 000 € HT.
Les plus-values sont imposables à l'impôt sur les plus-values (19 % ou 12,8 % ou 0 %).
Les moins-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

A L'INUSABLE										Neant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775							
						TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD					
						780					
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		(0)					
Déficits transférés de plein droit (article 309-II-2 du CGI)				982 bis							
Il y a des opérations sur l'exercice				982 ter							
Déficits imputés				983							
Déficits reportables				984		(0)					
Déficits de l'exercice				985							
Total des déficits restant à reporter				986		(0)					
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application de l'article 54 bis du CGI (dont cotisations facultatives à délai)										325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										375	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										376	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										378	
Montant de l'amortissement exceptionnel de biens d'équipement affectés à l'investissement (article 217 du CGI)										379	

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat préparatoire.

* Les cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant sont les cotisations de l'exploitant au titre de l'impôt sur le revenu (article 238 bis du CGI) et les cotisations de l'exploitant au titre de l'impôt sur le revenu (article 238 bis du CGI).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

⑤

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2024

Désignation de l'entreprise: A L'INUSABLE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/10/2023 et clos le: 30/09/2024		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	333 220
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	333 220
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	441
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	(1 836)
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	(1 395)
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	120 592
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	26 041
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	68 520
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	2 312
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	217 465
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	114 360
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	114 360
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case 020 ☒			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détermination fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	160
Date de cessation			

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - Est Déclaratif

(1) Attention : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330 CVAE SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033 NOT SD au § déclaration des effectifs.

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le 30092024 SIREN 852077742

Dénomination de l'entreprise A L'INUSABLE

Adresse (voie) RN7 PLATEAU DE LOUZE

Code postal 38550 Ville LE PEAGE-DE-ROUSSILLON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Expertise-comptables janvier 2024 - état préparatoire

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut, en la gauche de la case prévue à cet effet, de porter le nombre total de tableaux sous le « en bas à droite de cette même case ».

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant ce symbole figurent dans la notice n° 2033-N01-SD.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

30/09/2024

SIREN

8 5 2 0 7 7 7 4 2

Dénomination de l'entreprise

A L'INUSABLE

Adresse (voie)

RN7 PLATEAU DE LOUZE

Code postal

38550

Ville

LE PEAGE-DE-ROUSSILLON

1 - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

SADE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

 REPUBLIQUE FRANÇAISE		N° 2065-SD 2024	
IMPOT SUR LES SOCIETES		Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) Timbre à date du service	
Exercice ouvert le	01102023	et clos le	30092024
Régime simplifié d'imposition		X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société		Adresse du siège social	
A L'INUSABLE RN7 PLATEAU DE LOUZE 38550 LE PEAGE-DE-ROUSSILLON		Mét : emilieproust@hotmail.com	
SIRET 9 5 2 0 7 7 7 4 2 0 0 0 1 7		Ancienne adresse en cas de changement	
Adresse du principal établissement			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Commerce de détail de biens d'occasion en magasin	
Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	
Bénéfice imposable à 15 %		Déficit	
19 411		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %	
PV à long terme imposables à 15 %		PV exonérées (art 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art 44 septies		Jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies-0 A	
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art 44 quaterdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Zone de restructuration de la défense, art 44 terdecies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur art 44 octies A	
Bénéfices ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Zone de revitalisation rurale, art 44 quinquies	
		Société d'investissement immobilier notée	
Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre			
Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom/Adresse	
		N°	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom/Adresse	
		N°	
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays			
		Nom	
		État de résidence	
		N°	
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI X NON	
Si oui, indication du logiciel utilisé		SAGE	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable		Nom et adresse du conseil	
EDIGEST CONSEILS 17 Quai Jean II 60000 LILLE		Tél:	
OGA/OMGA		Visueur conventionné	
(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant	
		Date 31/12/2024	
		Qualité et nom du signataire F. AMOY	
		Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Prestataire	

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2024

I

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾

payées par la société elle-même

a

payées par un établissement chargé du service des titres

b

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾

c

Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées

d

Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾

e

f

g

h

Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾

i

Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI

j

Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾

Total (a à h)

J

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) :
* SARL, tous les associés;
* SCA, associés gérants;
* SNC ou SCS, associés en nom ou commandités
* SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants

1

Pour les SARL

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Montant des sommes versées:

à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits

à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement

à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6

Indemnités forfaitaires

Remboursements

Indemnités forfaitaires

Remboursements

2

3

4

5

6

7

8

YME PROUST

GERANTE

K

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES

à 0 %

à 15 %

à 19 %

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVL T de l'exercice

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

M

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

SAGE Expert-comptable janvier 2024 - Etat Préparatoire



Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE ou exercice

Désignation de l'entreprise A L'INUSABLE
Adresse RN7 PLATEAU DE LOUZE 38550 LE PEAGE-DE-ROUSSILLON

du 01/10/2023
au 30/09/2024

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶									
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1	LACOUR Eric Manutentionnaire				94 Impasse des Trois Murié 38370				
2	CAUQUIL Elise Vendeuse				606 Route du Bourg 42420				
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❷)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❽)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❾)		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1	10 534			10 534				10 534	
2	10 382			10 382				10 382	
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**	20 916			20 916				20 916	

**TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	8
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	9 413
Total	9 401

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice (total col.9 + total col.10) 10	20 922	- de l'exercice (total col.9 + col.10) 10	10 916
- de l'exercice précédent 10	41	- de l'exercice précédent 10	1 000
Nom et qualité du signataire		A L'INUSABLE Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

2024	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)		
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice		
A- Règles de droit commun		
Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report		
A- Suivi des charges financières nettes en report		
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report		

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5 m

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4 n

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3 o

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2 p

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1 q

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N r

Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 212-III-3 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice

SAGE Experts-comptables janvier 2024 - Etat préparatoire.

Taux réduit d'impôt sur les sociétés

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit

(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2024)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

A L'INUSABLE
RN7 PLATEAU DE LOUZE 38550 LE PEAGE-DE-ROUSSILLON
85207774200017
4779Z

Adresse du siège social si différente

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	19 411
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II . Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 42500 € x durée de l'exercice en mois /12	42 500
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	19 411
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
Total lignes h à k	19 411

l III . Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)

m IV . Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)

SADE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire

A L'INUSABLE

Annexes 24

Annexes 24**A L'INUSABLE****ANNEXE**

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 229 541,89 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 15 221,87 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/01/2025 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- En cours de production de services : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

A L'INUSABLE**ANNEXE**

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Etat des créances = 25 135 E**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	255		255
Actif circulant & charges d'avance	24 880	24 880	
TOTAL	25 135	24 880	255

3.2 - Produits à recevoir par postes du bilan = 3 214 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	3 214
Disponibilités	
TOTAL	3 214

3.3 - Charges constatées d'avance = 6 452 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

A L'INUSABLE**ANNEXE**

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Etat des dettes = 172 104 E**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	45 629	24 716	20 913	
Dettes financières diverses	57	57		
Fournisseurs	14 743	14 743		
Dettes fiscales & sociales	28 717	28 717		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	82 959	82 959		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	172 104	151 192	20 913	

4.2 - Charges à payer par postes du bilan = 12 555 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	360
Dettes fiscales & sociales	12 195
Autres dettes	
TOTAL	12 555

A L'INUSABLE**ANNEXE**

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

Aux comptes annuels présentée en EUROS

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 2 912 E**

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	21 199	2 937	18 262
Résultat financier	-1 498		-1 498
Résultat exceptionnel	-1 567		-1 567
Participation des salariés			
TOTAL	18 134	2 912	15 222

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

A L'INUSABLE

ANNEXE

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

Aux comptes annuels présentée en EUROS

6 - AUTRES INFORMATIONS

A L'INUSABLE**ANNEXE**

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

Aux comptes annuels présentée en EUROS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 3 214 E

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	3 214
Produits à recevoir(428700)	3 214
TOTAL	3 214

8.2 - Charges constatées d'avance = 6 452 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	6 452
TOTAL	6 452

8.3 - Charges à payer = 12 555 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	360
Fournisseurs fnp(408100)	360
Dettes fiscales et sociales :	12 195
Dettes provisio. pour congés payés(428200)	1 223
Charges sociales sur congés payés(438200)	50
Charges sociales mme proust(438601)	10 876
Autres charges à payer(448600)	46
TOTAL	12 555

A L'INUSABLE

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

Présenté en EUROS

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	30/09/2024 12 mois	30/09/2023 12 mois	30/09/2022 12 mois	30/09/2021 12 mois	30/09/2020 18 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	333 220	236 297	239 708	253 684	265 240
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	35 762	38 052	53 317	21 672	-16 419
c) Impôt sur les bénéfices	2 937	2 541			
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	32 825	35 511	53 317	21 672	-16 419
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	15 364	18 004	35 504	5 339	-26 632
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	20 687	30 471	25 190	44 674	9 762
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	35 352	20 072	19 764	22 491	27 321

Observations complémentaires

A L'INUSABLE**COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

Des comptes annuels présenté en EUROS

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet EDIGEST CONSEILS, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par A L'INUSABLE,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 30/09/2024 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	229 542
Chiffre d'affaires hors taxes	333 220
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	15 222

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour EDIGEST CONSEILS
Fait à LYON le 04/12/2024

L'INUSABLE**SOMMAIRE**

période du 01/10/2023 au 30/09/2024

Aux comptes annuels présentée en EUROS

- COMPTE RENDU DES TRAVAUX
- DECLARATIONS 2065 à 2065-Ter / 2031 à 2031-Ter
- FEUILLETS 2050 à 2059-D / 2033-A à 2033-D
- BILAN ACTIF ET PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DU BILAN ACTIF ET PASSIF
- DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DES CHARGES A PAYER
- DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR
- DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
- DETAIL DES PRODUITS PERCUS D'AVANCE
- DETAIL DES REINTEGRATIONS DIVERSES
- DETAIL DES DEDUCTIONS DIVERSES
- FILIALES ET PARTICIPATIONS
- TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
- TABLEAUX DE GESTION

Société A L'INUSABLE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000€
Siège social Plateau de Louse – RN7 – 38850 LE PAGE EN ROUSSILLON
RCS LYON 852 077 742
SIRET : 852 077 742 00017

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Du 07 juillet 2025

L'an deux mille vingt cinq
Le sept juillet.
A dix-huit heures.

L'associée unique de la société A L'INUSABLE SARL au capital de 10000 euros divisés en 10000 parts sociales de 1 euros chacune, dont le siège social est au Plateau de Louse - RN7 - 38850 LE PAGE EN ROUSSILLON, statue en assemblée ;

Rappel l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes
- Affectation des résultats

Première résolution :

L'associée unique approuve les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2024 et les documents s'y rapportant tels qu'ils ont été présentés par le président et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 15 222 €. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes et accomplies au cours de l'exercice écoulé.

Deuxième résolution :

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 Septembre 2024, et qui se chiffrent à 15 222, de la manière suivante :

- Autres réserves : 15 222 euros

Troisième résolution :

Emilie PROUST, agissant en qualité de gérante de la société à tous pouvoirs pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, l'associé unique a rédigé et signé le présent procès-verbal qui sera inséré sur le registre des décisions.

 SARL A L'INUSABLE
LA P'TITE PUCÉ
Emilie PROUST
RN7 Plateau de Louse
38850 LE PAGE EN ROUSSILLON
04 74 29 74 79
SIRET 852 077 742 00017

